
APPEL À PROJETS

EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE ET SOLIDAIRE - ANNÉE 2012

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE ET MARNE

www.seine-et-marne.fr

SEINE & MARNE 77
LE DÉPARTEMENT

DOSSIER TELECHARGEABLE SUR

<http://www.seine-et-marne.fr>

DATE LIMITE DEPOT DOSSIER

13 AVRIL 2012

Les dossiers arrivés hors délais seront automatiquement rejetés.
Les dossiers incomplets feront l'objet d'une relance par les services et devront être renseignés et retournés auprès des services du Conseil général.

La notification des décisions d'acceptation ou de refus se fera par courrier postal adressé aux porteurs de projets.

Le dépôt des dossiers pourra être fait selon 2 possibilités :

➤ soit sous format numérique aux adresses suivantes :

- **kysia.dorizon@cg77.fr**
- **missouria.dumesny@cg77.fr**

➤ soit par courrier avec accusé de réception à l'adresse suivante :

**Conseil général de Seine-et-Marne
Direction de l'Aménagement et du Développement des Territoires
45 avenue du Général de Gaulle
77000 MELUN**

Pour tous renseignements :

Kysia DORIZON
Direction de l'Aménagement et du Développement des Territoires
Mission développement économique et emploi
Email : **constance.dorizon@cg77.fr**
Tél : 01.64.14.55.30

PRESENTATION GENERALE

Le Conseil général de Seine et Marne a mis en œuvre, depuis 2007, la démarche Agenda 21 pour témoigner de sa volonté de répondre aux enjeux qui sont ceux du 21^{ème} siècle (lutte contre le réchauffement climatique, préservation des ressources et de la biodiversité, réduction des inégalités, cohésion sociale, lutte contre les discriminations..).

L'Economie Sociale et Solidaire est au cœur des priorités affichées dans le cadre de l'Agenda 21 en tant qu'économie alternative, plaçant « l'homme au cœur des projets » et dont les valeurs affichées sont celles de la gouvernance démocratique, de la solidarité, de la citoyenneté ainsi que du respect de l'environnement et du renforcement du lien social.

Par le présent appel à projets, le Conseil général de Seine-et-Marne souhaite faire émerger des projets davantage portés par des préoccupations d'ordre éthique, sociale, écologique, qu'ils soient individuels ou collectifs et donc de favoriser des initiatives solidaires dans le cadre du développement de l'ESS sur le département.

Il a pour ambition de soutenir le démarrage et le développement d'initiatives économiques solidaires innovantes et socialement responsables, génératrices d'emplois.

Les objectifs portent sur :

- la création d'emplois durables
- le soutien à l'innovation économique et sociale
- le développement d'une économie respectueuse de l'environnement
- la reconnaissance de l'économie sociale et solidaire

INSTRUCTION DES DOSSIERS

L'instruction des dossiers est assurée par la Direction de l'Aménagement et du Développement des Territoires. Dans une première phase, les dossiers sont examinés, de manière strictement confidentielle, afin de vérifier leur éligibilité. Ensuite, une procédure d'évaluation est mise en place : les dossiers sont expertisés au regard de leurs qualités techniques et de leur adéquations avec les priorités départementales par un Comité de pré sélection composé de représentants du Département et d'organismes extérieurs. Ce Comité peut être amené à auditionner les candidats.

Enfin, les dossiers, ainsi présélectionnés, font l'objet d'une présentation devant le Comité de sélection constitué d'élus du Département.

La décision finale appartient aux élus du Département qui délibèrent en Commission.

Par la suite, un comité de suivi procédera régulièrement à l'examen de l'avancée du projet.

CONDITIONS D'ELIGIBILITE

1- Organismes bénéficiaires

Le présent appel à projets s'adresse à tous les acteurs inscrivant leurs projets dans le cadre des priorités du Projet de territoire et de l'Agenda 21 du Département (consultables sur le site : <http://www.seine-et-marne.fr/>).

Et notamment :

- les associations,
- les coopératives,
- toutes autres structures porteuses des valeurs de l'ESS

2- Conditions

Les structures candidates devront :

- traduire les valeurs et principes de l'ESS dans leur activité et dans leur gouvernance :
 - lucrativité limitée
 - gestion démocratique
 - implication citoyenne
 - utilité économique et sociale (dimensions humaine et environnementale)
- avoir une activité économique marchande dans le département
- avoir une viabilité économique et sociale pérenne
- avoir une existence juridique à la date du dépôt de dossier

3- Nature du projet

Le financement du Conseil général peut concerner une aide au démarrage d'une nouvelle structure ou de nouveaux projets portés par une structure existante.

L'essaimage territorial d'une activité existante peut également correspondre aux champs visés par l'appel à projets. Le Département étudie avec attention les dossiers présentant une dimension partenariale.

4- Domaines d'intervention

Le Département peut intervenir dans divers champs dans lesquels l'ESS peut et doit être encouragée afin de répondre à des besoins locaux peu, mal ou non satisfaits au regard des problématiques locales identifiées :

- Accès au logement
- Agriculture

- Consommation responsable et solidaire, circuits courts
- Déchet, recyclerie et réemploi
- Déplacements (alternatifs, doux...)
- Eco-construction
- Eco matériaux
- Energies renouvelables
- Lutte contre les discriminations et les exclusions
- Médiation culturelle, tourisme solidaire
- Services aux entreprises et aux salariés (conciergerie, mutualisation de droit à mutuelle, spectacles...)
- Services aux personnes, activités de proximité en réponse à des besoins non satisfaits
- autres

5- Dépenses éligibles

L'intervention du Département peut couvrir plusieurs étapes du projet, l'aide accordée peut concerner plusieurs types de dépenses (dans la limite du plafond cf. paragraphe suivant) :

- Etudes de marché
- Etudes d'ingénierie de projet
- Etudes de faisabilité
- Aide au démarrage d'activité
- Aide aux investissements (acquisition matériels, travaux d'aménagement ou réhabilitation de locaux...) liés au projet

6- Critères de sélection

Ils portent sur les caractéristiques de la structure, la nature du projet, entre autre son caractère innovant. Les critères relatifs à une démarche d'économie sociale et solidaire seront prédominants.

Sont indispensables :

- la capacité à créer de l'emploi
- le modèle économique relevant de l'ESS
- le type de gouvernance propre à l'ESS
- l'ancrage territorial
- l'utilité économique et sociale
- la capacité du porteur de projets de mener à bien l'action

Le caractère innovant est un critère non obligatoire mais fortement apprécié.

MODALITES DE FINANCEMENT

Le Conseil général abonde le projet à hauteur maximum de 50% du budget global HT dans la limite de 50 000 euros.

Cet appel à projets est ouvert à un partenariat qui permet d'élargir le soutien financier apporté selon les modalités à préciser par chacun des partenaires.

Un premier acompte de 30% du montant total de la subvention est versé à la signature de la convention. Les acomptes ultérieurs sont versés sur demande de la structure bénéficiaire avec des pièces justificatives des dépenses (procès verbal de réception des travaux, facture acquittée...).

La structure bénéficiaire dispose d'un délai de 2 ans à compter de la signature de la convention pour engager les actions prévues.

La structure bénéficiaire doit s'engager à ne pas solliciter une autre aide du Département pour ce projet. Si elle était déjà, par ailleurs, subventionnée par le Département, pour toute autre action, elle devra, tout de même, en faire mention dans le dossier de candidature.

PIECES A JOINDRE

Si le dossier de candidature n'est pas signé par le représentant légal de la structure, vous devez joindre le pouvoir donné par ce dernier au signataire.

- Statuts déposés ou approuvés
- Composition du conseil d'administration et du bureau
- Derniers comptes annuels approuvés
- Dernier rapport d'activités
- RIB
- Tout autre document que vous jugerez utile

DOSSIER DE CANDIDATURE

Appel à projets ESS

Département Seine-et-Marne

FICHE 1 – PRESENTATION DE L'ORGANISME PORTEUR DU PROJET

1) Identification

Nom :

Statut (association, entreprise, coopérative...) :

Sigle :

Objet :

Adresse du siège social :

Téléphone :

Courriel :

Site internet :

Numéro SIRET :

Identification du responsable légal de l'organisme :

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

Identification de la personne chargée du présent dossier :

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

2) Renseignements administratifs et juridiques

Numéro SIRET

Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en Préfecture

Date de publication au Journal Officiel ou date d'immatriculation :

Votre organisme est-il reconnu d'utilité publique ? OUI

NON

Date de publication au Journal Officiel :

Votre organisme est-il assujéti à la TVA ?

OUI

NON

FICHE 2 – BUDGET PREVISIONNEL DE LA STRUCTURE

Exercice 2012

CHARGES	Montant (1) en euros	PRODUITS	Montant (1) en euros
60- Achats		70 - Ventes de produits finis, prestations de services	
Achats d'études et de prestations de services		Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures		Prestations de services	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et de petit équipement		74 - Subventions d'exploitation	
Fournitures administratives		Etat (à détailler) :	
Autres fournitures			
61- Services extérieurs			
Sous-traitance générale			
Locations mobilières et immobilières			
Entretien et réparation			
Assurances		Région(s) :	
Documentation			
Divers		Département(s)	
62- Autres services extérieurs			
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Commune(s) :	
Publicité, publications			
Déplacements, missions et réceptions		Organismes sociaux (à détailler) :	
Frais postaux et de télécommunication			
Services bancaires			
Divers			
63 - Impôts et taxes		Fonds européens	
Impôts et taxes sur rémunérations		CNASEA (emplois aidés)	
Autres impôts et taxes		Autres (précisez)	
64 - Charges de personnel			
Rémunérations du personnel		75 - Autres produits de gestion courante	
Charges sociales		Cotisations	
Autres charges de personnel		Autres	
65 - Autres charges de gestion courante		76 - Produits financiers	
66 – Charges financières			
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotation aux amortissements (provisions pour renouvellement)		Sur opérations de gestion	
		Sur exercices antérieurs	
		78 - Reprise sur amortissements et provisions	
		79 – Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES		TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite des biens et prestations		Prestations en nature	
Personnels bénévoles		Dons en nature	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	

(1) Ne pas indiquer les centimes d'euros

FICHE 3 – DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet

Origine et contexte du projet

Contenu du projet

Objectifs quantitatifs du projet

Objectifs qualitatifs du projet

Impact économique du projet

Impact social du projet

Public bénéficiaire

Zone géographique ou territoire de réalisation (quartier, canton, commune, département...)

Présentation de la démarche de mise en place du projet par étapes

Moyens matériels (locaux, équipements à préciser...) nécessaires

Moyens humains nécessaires (préciser type d'emplois et qualifications souhaitées)

Partenaires associés au projet

Date de début du projet

Durée du projet

En quoi le projet s'inscrit-il dans une démarche d'Economie Sociale et Solidaire ?

Méthode d'évaluation prévue pour le projet (dimensions qualitatives et quantitatives)

Informations complémentaires éventuelles

FICHE 4 – BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET (FONCTIONNEMENT)

Date de début :

Date de fin :

CHARGES AFFECTEES A L'ACTION	Montant (1) en euros	PRODUITS AFFECTES A L'ACTION	Montant (1) en euros
60- Achats		70 - Ventes de produits finis, prestations de services	
Achats d'études et de prestations de services		Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures		Prestations de services	
Autres fournitures			
61- Services extérieurs		74- Subventions	
Locations mobilières et immobilières		Etat (préciser le(s) ministère(s))	
Entretien et réparation			
Assurances		Région(s) :	
Documentation			
Divers		Département(s)	
62- Autres services extérieurs			
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Commune(s) ou groupements de communes :	
Publicité, publications			
Déplacements, missions et réceptions		Organismes sociaux (à détailler) :	
Services bancaires			
Divers			
63 - Impôts et taxes		Fonds européens	
Impôts et taxes sur rémunérations		CNASEA (emplois aidés)	
Autres impôts et taxes		Autres (précisez)	
64 - Charges de personnel			
Rémunérations du personnel		75 - Autres produits de gestion courante	
Charges sociales		Cotisations	
Autres charges de personnel		Autres	
65 - Autres charges de gestion courante		76 - Produits financiers	
66 – Charges financières			
		78 - Reprise sur amortissements et provisions	
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES		TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite des biens et prestations		Prestations en nature	
Personnels bénévoles		Dons en nature	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	

(1) Ne pas indiquer les centimes d'euros

Compléments éventuels d'informations sur le budget prévisionnel

FICHE 5 – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PROJET D'INVESTISSEMENT

Exercice :

DEPENSES PREVISIONNELLES LIEES A L'ACTION	Montant (1)	RESSOURCES PREVISIONNELLES LIEES A L'ACTION	Montant (1)
Immobilisations incorporelles		Aides publiques	
Etudes		Etat (préciser le(s) ministère(s))	
Concessions et droits similaires, licences, logiciels...			
Autres			
Immobilisations corporelles			
Terrains		Région	
Agencements et aménagements de terrains			
Construction (bâtiments, installations générales, agencements, aménagement de constructions...)			
Construction sur sol d'autrui		Département(s)	
Matériel			
Autres immobilisations corporelles		Communes ou groupements de communes	
		Auto financement	
		Emprunts (à détailler)	
		Crédit bail	
Autres (à détailler)		Autres (à détailler)	
Total des dépenses prévisionnelles		Total des ressources prévisionnelles	

(1) Ne pas indiquer les centimes d'euros

L'organisme sollicite une subvention d'un montant de €

FICHE 6 – ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Cette fiche doit être obligatoirement remplie, si le signataire n'est pas le représentant légal de l'organisme porteur du projet, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celui-ci.

Je soussigné(e)....., représentant légal,
- certifie que l'organisme est régulièrement déclaré ;
- certifie que l'organisme est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants ;
- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires ;
- demande une subvention d'un montant de€
- précise que les subventions, si elles sont accordées, devront être versées au compte bancaire ou postal de l'organisme (joindre un RIB) :

Nom du titulaire du compte :.....
Banque ou centre :.....
Domiciliation :.....

Code banque/établissement	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB/RIP

Fait le A

Signature

Attention : toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier